



15ème législature

Question N° : 15641	De Mme Cécile Untermaier (Socialistes et apparentés - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > chasse et pêche	Tête d'analyse > Agence de l'eau - Financement des permis de chasser	Analyse > Agence de l'eau - Financement des permis de chasser.
Question publiée au JO le : 01/01/2019 Réponse publiée au JO le : 11/06/2019 page : 5392		

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'utilisation des recettes des agences de l'eau. En effet, une partie des cotisations fédérales payées par chaque titulaire du permis de chasse serait prise en charge par le Gouvernement. Cette nouvelle mesure s'ajouterait à la prise en charge déjà annoncée de la moitié du coût du permis de chasse national. L'ensemble de ces dépenses en faveur des porteurs de permis de chasser serait supporté par les budgets des agences de l'eau. Or ces dernières participent déjà au financement de l'Agence française de la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Il n'est pas acceptable que le principe fondateur de « l'eau paie l'eau » soit détourné à d'autres fins dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser la réalité budgétaire d'une telle information et dans quelle mesure le Gouvernement compte compenser si tel est le cas, le manque à gagner des agences de l'eau, dont les objectifs écologiques majeurs doivent être préservés. Les décisions prises par le Gouvernement à ce sujet pour revenir à cette politique fructueuse et écologique mise en place.

Texte de la réponse

La loi de finances du 28 décembre 2018 a fixé le montant de la redevance cynégétique nationale à 44,5 euros pour 2019, soit une baisse estimée à 21,5 millions d'euros par an. Le financement du nouvel opérateur, issu du rapprochement de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), est actuellement en cours de discussion et fera l'objet, le cas échéant, d'un débat approfondi lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2020. L'objectif est de ne pas obérer les capacités d'intervention des agences de l'eau.